

## BIEN-ÊTRE DES PORCS NOUVELLES CONTRAINTES, NOUVEAUX COÛTS

Le 30 septembre 1997, les experts du Comité scientifique vétérinaire de l'Europe ont adopté un rapport sur le bien être des porcins. Après examen par le Parlement européen et par le Conseil des ministres européens de l'Agriculture ses 94 propositions seront reprises en totalité ou en partie dans la législation.

Une étude récente de l'ITP<sup>1</sup> montre que ces recommandations entraîneront de profondes modifications du parc des bâtiments et des coûts de production.

Bien que les systèmes porcins sur paille existent en France (30% des places en maternité et gestantes, mais seulement 10% des places d'engraissement), la plupart ont été construits avant 1980 et certains avant 1970, et sont vétustes ou obsolescentes.

Dans les élevages sur caillebotis, les recommandations des experts concernent l'accroissement des surfaces par animal, la modification des modes de contention (conduite en groupe des truies gestantes ou allaitantes), voire la nécessité de réduire les taux d'ammoniac dans les salles.

Pour ces raisons, la quasi-totalité du parc des bâtiments porcins français serait touchée par une restructuration dont l'importance dépendra de l'interprétation qui sera faite du rapport des experts et des conditions d'application qui suivront. Les conséquences des recommandations ont été étudiées au travers de différents scénarios d'ampleur variable, appliqués à trois situations d'élevage :

- **construction d'une nouvelle chaîne de bâtiments neufs, entière**

**ou partiellement sur li-  
tière paillée, 5 solutions (P1 à P5).**

- **construction d'une nouvelle chaîne de bâtiments neufs sur caillebotis, 6 solutions (C1 à C6).**

- **transformation de bâtiments existants, 5 solutions (A1 à A5).**

Les différentes solutions d'un même système diffèrent selon la proportion de l'élevage qui sera concernée par les modifications demandées (gestantes seulement, gestantes et allaitantes...). L'évaluation économique prend en compte la variation du niveau des investissements et les coûts induits, comparés au standard actuel sur caillebotis total.

### Des surcoûts importants

Dans l'hypothèse d'un coût "moyen" du travail de 80 F/heure, et d'un prix de la paille élevé (environ 400 F/tonne, ce qui est le cas des régions de forte production porcine), le surcoût total, calculé sur la base du système actuel le plus courant, peut atteindre 1 F par kg de carcasse (P5).

- Pour les systèmes sur paille, il varie de 0,19 F/kg de carcasse

lorsque seules les gestantes sont sur paille (solution P1) à 0,95 F/kg lorsque la totalité de l'élevage est paillé (P5).

- Pour des bâtiments neufs sur caillebotis, il vaut 0,04 F lorsque seules les truies gestantes sont en groupe avec bat-flanc (C1) et 0,46 F si tous les animaux sont concernés (C5). Le surcoût atteint 63 centimes/kg si un système de flushage doit être ajouté (C6).

- pour des bâtiments existants et transformés, l'écart atteint 0,13 F/kg si seules les gestantes doivent être conduites en groupe et 0,97 F/kg si l'ensemble de l'élevage doit être restructuré, en augmentant les surfaces individuelles par animal, et en installant un système de flushage.

Les systèmes de logement sur paille demandent des niveaux d'investissement plus faibles, mais génèrent aussi des coûts supplémentaires pour l'achat de la paille et pour le surplus de main d'oeuvre. Ils ne sont plus profitables que dans un certain nombre de cas, c'est à dire lorsque à la fois le prix de la paille est faible et la main d'oeuvre bon marché. Ces deux conditions ne sont pas rencontrées dans la plupart des régions françaises de production porcine.

Les coûts supplémentaires pour les élevages sur caillebotis proviennent de l'augmentation des surfaces par animal (de 45% pour les porcelets et les porcs charcutiers), de l'abandon du blocage des truies pour une conduite en groupe, du choix de systèmes de truies allaitantes en liberté, et dans certains cas d'un système de flushage afin de limiter à 10 ppm les émissions d'ammoniac dans les bâtiments.

L'abandon des cages de mise-bas pour des systèmes où la truie n'est pas bloquée devrait se traduire par une forte diminution du nombre

de porcelets sevrés, à cause d'une mortalité plus importante des porcelets par écrasement.

Quel que soit le système, une application totale des recommandations des experts aurait des conséquences sur l'ensemble des maillons d'un élevage porcine, et se traduirait par des coûts additionnels extrêmement élevés, allant de 0,63 à 0,97 F/kg de carcasse.

Si l'on rapporte les résultats à la situation d'un élevage naisseur-engraisseur familial de 120 truies environ, le surcoût annuel représenterait de 35 000 à 174 000 F sur paille, de 7 000 à 85 000 F sur caillebotis (116 000 F avec flushage), et de 24 000 à 137 000 F pour la modification d'ateliers existant (177 000 F avec flushage). Ces coûts considérables ne sont contrebalancés par aucun avantage pour l'éleveur, qu'il s'agisse de l'organisation du travail ou de sa pénibilité. La faisabilité technique de certaines options comme la conduite sur paille d'élevages de grande taille reste sujette à discussion.

Par ailleurs, il apparaît que ce sont les élevages de plus faible dimension qui seraient le plus directement menacés, compte tenu de leur moindre capacité à mener une rénovation lourde assortie d'investissements importants. Enfin, l'importance de ces surcoûts diminuerait à la fois la compétitivité de la production porcine européenne sur les marchés mondiaux et la position concurrentielle du porc sur le marché intérieur des viandes de l'Union européenne.

E. Royer, Pôle T. d'élevage

(1) "Bien-être en élevage intensif : incidence des recommandations des experts sur l'investissement et le coût de production du porc charcutier", ITP mai 1998, P. Rousseau et Y. Salaün. Disponible au prix franco de 100 F TTC. ITP Édition (fax : 01 40 04 53 77).

Coût du bien-être selon le type d'élevage et l'importance de la mise aux normes

